

STANDARD PN13/SIPh2 & CIO MENTIONS AUX CCTP

1. CONFORMITE A PN13/SIPh2

Afin d'assurer l'interopérabilité sur le circuit du médicament, les logiciels proposés seront conformes à la prénorme DHPN13 (B.O. n° 2002/2bis) et sa déclinaison technique d'implémentation, le standard PN13/SIPh2, pour les échanges suivants :

- Prescription,
- Avis pharmaceutique,
- Dispensation,
- Distribution,
- Administration,
- Gestion des stocks et des flux matières,
- Dialogue avec les automates,
- Contrôle des flux de messages par accusés-réception.

Ils implémenteront le standard selon le document « Référentiel d'architecture technique », dans sa dernière version conformément à l'historique des versions du corpus publié dans le document [Version des Standards](#).

Pour affirmer la conformité au standard, les candidats devront déclarer que leurs applications mettent en œuvre la version en vigueur du schéma XML.

A ce sujet, il est important de distinguer :

- la compatibilité au schéma xml, condition nécessaire et non suffisante car la dernière version du schéma supporte toutes les versions antérieures de messages,
- de la compatibilité à la dernière version des messages, condition à remplir pour être déclaré conforme.

A titre d'exemple, la conformité à la version SIPh2 v3.1 suppose de prendre en compte l'élargissement du périmètre fonctionnel depuis la v2.1 d'avril 2008, soit :

- Gestion de l'identifiant et des date/heure début/fin de l'ELEMENT DE PRESCRIPTION,
- Typage des ELEMENT DE PRESCRIPTION, DE LIVRAISON et D'ADMINISTRATION,
- Commentaires répétables à en-tête structurée,
- Modalité de substitution automatique et prescription en DC,
- Concept de Forme explicite, permettant la description d'un médicament en DC,
- Implémentation des PCA,
- Gestion des valeurs exactes/arrondies,
- Discrimination traçabilité par n° de lot / n° de série,
- Gestion de la fabrication des doses,
- Lien explicite entre médicament délivré/distribué et médicament administré au patient,
- Gestion des réapprovisionnements, demandes comprises,
- Gestion des réceptions dans la gestion des délivrances/distributions,
- Gestion des stocks et des inventaires,
- Dialogue avec les automates,
- Contrôle des flux de messages PN13-SIPh par accusé-réception des messages échangés

Les candidats devront également déclarer qu'ils exploitent les nomenclatures prévues au standard pour transmettre les valeurs des attributs codés des messages, en faisant référence explicitement :

- au référentiel d'interopérabilité CIOsp (voir ci-dessous),
- au référentiel des nomenclatures SIPh associées aux messages.

2. CONFORMITE A CIOsp

Afin d'assurer l'interopérabilité sur le circuit du médicament, tous les logiciels qui impacteront le circuit du médicament doivent partager la nomenclature CIOsp créée en application de la norme DHPN13 (B.O. n° 2002/2bis).

Les candidats devront préciser dans leur réponse quel est le niveau d'adhésion des applications pour lesquelles ils concourent aux spécifications suivantes :

2.1. Spécifications concernant l'implémentation de CIOsp

- L'application, lors de son installation, doit pouvoir initialiser automatiquement le livret thérapeutique de l'établissement au format CIOsp, à partir du « mapping » fourni par

l'établissement. On n'entend par « mapping », la table mettant en relation les codes internes des spécialités de l'établissement avec les codes UCD de CIOsp.

- Ses IHM seront compatibles avec le « modèle de données » de CIOsp. En particulier elles respecteront les longueurs de champs prévues au standard et pourront publier les attributs à occurrences multiples.
- L'application adressera automatiquement, à la fréquence prescrite, le serveur CIOsp de l'établissement, pour télécharger la dernière version du fichier CIOsp.
- L'application exécutera les règles de gestion ad hoc pour mettre à jour, automatiquement, son fichier « produits » (son livret thérapeutique) à partir du différentiel entre le contenu de la version courante de CIOsp et celui de la version précédente.
- Elle renseignera automatiquement les nouvelles fiches produits à partir de la dernière version du fichier CIO.

2.2. Spécifications relatives au périmètre fonctionnel de l'intégration de CIOsp

L'application retenue sera en mesure d'intégrer et d'exploiter les informations portées par les modules, à savoir, les ALERTES, la FILIATION, les INDICATIONS HORS-GHS, les données compatibilisées du fichier UCDnx de la CNAM. Cette dernière exigence dépasse le cadre de la rétrocession et des hors-GHS et s'étendra à l'ensemble des fichiers relatifs aux spécialités contrôlées, qu'il s'agisse de la liste des orphelins faisant l'objet d'une validation par un centre de compétence ou encore de la correspondance UCD/DDD nécessaire au reporting vers les CLIN régionaux.

L'application devra si possible s'appuyer sur la STRUCTURATION DES LIBELLES DE SPECIALITES - structuration introduite avec la version 4 de CIOsp - pour publier des libellés adaptés aux usages et utilisateurs de son application.

Si l'application cible est une application de gestion du PMSI ou comprend une fonctionnalité de gestion du PMSI, elle devra exploiter les expressions codées des indications Hors-GHS fournies par CIOsp sous forme d'expressions régulières de la nomenclature CIM-10.

De toutes ces fonctions, c'est la FILIATION qui sera exigée en premier lieu, dans la mesure où c'est elle qui assure la stabilité des informations « produits » dans le système d'information de l'établissement.

2.3. Conformité au standard

L'éditeur pourra décrire dans quelle mesure il est conforme d'une part au modèle de données de distribution de CIOsp, d'autre part aux règles de livraison. Concernant le modèle de distribution, il précisera la version du modèle qu'il implémente.

3. CONFORMITE A CIOdm

3.1. Extension aux dispositifs médicaux

L'ensemble des règles énoncées ci-dessus au titre du partage du référentiel d'interopérabilité du médicament sont applicables au référentiel des dispositifs médicaux, CIOdm, qu'il s'agisse des spécifications de mise en oeuvre ou celles portant sur le périmètre fonctionnel.

Toutefois, dans sa version de distribution actuelle, CIOdm ne véhicule pas de libellés structurés ni de filiation. En revanche, tout comme CIOsp, il comporte les alertes, les données relatives à la facturation des produits inscrits à la liste des Hors-GHS, les alertes, les indications autorisées au remboursement. Celles-ci, contrairement aux indications portées par CIOsp ne sont pas structurées (format texte uniquement).

3.2. Service Echange

Le référentiel CIOdm est structurellement non exhaustif. Afin d'assurer la standardisation des références de dispositifs médicaux non incluses dans la distribution courante de CIOdm, l'éditeur devra mettre en oeuvre les mécanismes d'échanges prévus au standard, mécanisme permettant d'adresser automatiquement, depuis l'établissement vers la structure de standardisation des données, le fichier décrivant le ou les références de dispositifs médicaux non présentes dans la distribution courante.

3.3. Interprétation automatique des codes à barres

CIOdm contient les valeurs des codes à barres portées par les conditionnements. L'éditeur devra faire la preuve de sa capacité à interpréter les codes à barres et à établir automatiquement le lien avec les codes CIOdm correspondants. Pour ce faire, il pourra utiliser ses propres services de parsing et de data mining. Il pourra également faire appel à tout ou partie des composants de CIOcb mis à disposition des éditeurs par Phast :

➤ Le service du parsing : ParserIO

ParserIO est un analyseur syntaxique qui prend en entrée la chaîne de caractères acquise via le lecteur codes-barres. Il l'analyse et retourne les informations contenues sous une forme structurée et exploitable. L'éditeur a plusieurs solutions pour la mise en oeuvre de cet analyseur : soit l'intégrer, soit exploiter le service correspondant via le web-service de Phast.

➤ Le web service d'identification

Le service d'identification consiste à exploiter le résultat fournit par l'analyseur dans le but d'identifier la référence du DM dans le référentiel CIOdm. L'éditeur aura pu internaliser cette fonction de recherche ou se sera appuyé sur la fonction web-service d'identification de Phast.

Quelque soient les solutions retenues par l'éditeur, celui-ci devra faire la preuve que la fonction d'identification portée par son application fournit à l'utilisateur une automatisation, ceci pour tous les dispositifs médicaux et tous les types de codes-barres. En particulier, l'interface applicative ne devra pas solliciter l'utilisateur pour des saisies complémentaires.

Enfin, l'éditeur devra faire la preuve de sa capacité à utiliser le service « échange » pour la transmission automatique vers le serveur de Phast des codes à barres non reconnus dans CIOdm.